

Olympe de Gouges (1748-1793)

POINTS FORTS

- Une femme révolutionnaire et humaniste.
- Une pionnière du féminisme.
- Une voix ferme contre l'esclavage.

La vie

Marie Gouze naît à Montauban (Tarn-et-Garonne en région Occitanie) en 1748 dans une famille modeste. Sa mère est Anne-Olympe Mouisset et son père Pierre Gouze, mais Marie affirme plus tard être la fille naturelle d'un poète, le marquis Le Franc de Pompignan. À 18 ans, elle se marie sans grand enthousiasme avec un petit bourgeois, Louis Aubry. Le couple a un enfant en 1766, mais le mari décède peu après. Veuve et mère, peu intéressée par la vie de province, Marie part s'installer à Paris, où elle souhaite commencer une nouvelle vie : **elle veut devenir écrivaine**. C'est alors qu'elle prend le **pseudonyme d'Olympe de Gouges**, créé à partir du prénom de sa mère et de son patronyme. Elle choisit de ne pas se remarier, voyant dans le mariage « le tombeau de la confiance et de l'amour » et aussi parce que la loi française interdit à une femme mariée de publier un ouvrage sans le consentement de son époux. À Paris, Olympe fréquente les cercles d'intellectuels et fait son entrée dans la carrière littéraire à travers le théâtre. Elle monte sa propre troupe itinérante et écrit des pièces, dont la plus connue sera *L'Esclavage des noirs ou l'heureux naufrage* (1785).

Très investie dans la Révolution, elle semble favorable d'abord à une monarchie constitutionnelle, puis à la république. Proche des **Girondins**, elle s'exprime contre l'exécution du roi Louis XVI. Elle rédige en 1791 la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, en écho à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789. Sa vive opposition à Robespierre et à la Terreur lui vaut la condamnation à mort de la part du Tribunal révolutionnaire. La sentence est exécutée le 3 novembre 1793. Lorsqu'elle monte sur l'échafaud, Olympe de Gouges s'écrie : « Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort ! »

Les idées

Indépendante d'esprit, femme libre, Olympe de Gouges développe dans la plupart de ses œuvres des **idées très progressistes** pour son époque. La pièce de théâtre *L'Esclavage des noirs ou l'heureux naufrage* est un véritable pamphlet anti-esclavagiste qui lui attire les foudres de la gendarmerie et du maire de Paris. Cette pièce lui vaut aussi des menaces de mort de la part de colons propriétaires d'esclaves. Après la Révolution, elle écrit d'autres pièces **contre l'esclavage**, comme *Le Marché des noirs* en 1791 et devient membre de la Société des amis des noirs.

Stigmatisant une société qui se base sur le profit avant de se préoccuper d'**humanisme**, elle ne cesse de prendre la **défense des plus démunis et des victimes de préjugés**. Le regard qu'elle porte sur son époque est très lucide, comme le montre sa *Lettre au peuple* (1788) où elle développe le concept d'un impôt patriotique. Plus tard, elle proposera une taxe sur les riches et des réformes sociales. Très inspirée par les événements de la Révolution, elle écrit également des **essais** et des **brochures politiques** où elle développe des **idées démocratiques** et s'exprime **contre la peine de mort**.

Partant de l'idée que les femmes ont par nature les mêmes droits que les hommes, Olympe de Gouges demande l'**égalité politique et sociale entre les deux sexes**, à travers notamment sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle mène plusieurs combats pour améliorer la condition féminine : elle réclame l'instauration du divorce, la suppression du mariage religieux,

la reconnaissance des enfants nés hors mariage, ou encore un système de protection maternelle. Ses positions d'avant-garde font d'elle **une des premières théoriciennes du féminisme** avec l'Anglaise Mary Wollstonecraft (1759-1797).

Olympe de Gouge a été délaissée par les historiens pendant longtemps. Il a fallu attendre que les grandes questions de société sur les femmes, le racisme et les minorités se posent avec une nouvelle acuité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour que cette femme révolutionnaire soit enfin mise en lumière.

LE POINT

1 Complétez.

- 1 Olympe de Gouges est l'auteure d'une œuvre variée, qui se compose de
- 2 Son écrit le plus connu est
- 3 Dans certaines de ses pièces, comme *Le Marché des noirs*, elle prend parti contre
- 4 Dans sa *Lettre au peuple*, elle propose
- 5 Humaniste, elle se bat en faveur des
- 6 Pionnière du combat féministe, elle réclame
- 7 Oubliée pendant longtemps, elle est redécouverte

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791) **PAMPHLET**

Nombreuses sont les femmes qui ont pris part à la Révolution. Toutefois, à l'issue de celle-ci, leur rôle politique est minimisé : elles n'obtiennent ni le droit de vote ni la responsabilité civile. C'est pourquoi Olympe de Gouges décide en 1791 d'écrire la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle espère que ce texte sera lu et débattu à l'Assemblée. Malheureusement, il n'a que très peu de résonance à l'époque où tous les yeux sont rivés sur la mise en œuvre de la constitution. Cette déclaration, qui calque celle de 1789, fait partie d'une brochure intitulée *Les Droits de la femme* qu'Olympe de Gouges adresse à la reine Marie-Antoinette. Elle se compose d'un préambule, de 17 articles et d'un postambule dans lequel l'auteure invite les femmes à se mobiliser : « Femme, réveille-toi ; le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers ; reconnais tes droits. »

La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits

L'extrait suivant, qui contient le préambule et les dix premiers articles, permet de cerner le caractère novateur et polémique de la Déclaration.

- Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits
- 5 naturels, inaltérables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes et ceux du pouvoir des hommes,

10 pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique en
soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des
principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution,
des bonnes mœurs et au bonheur de tous. En conséquence, le sexe supérieur en beauté
comme en courage dans les souffrances maternelles reconnaît et déclare, en présence et
sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de la femme et de la citoyenne :

15 **Article 1** La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions
sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels
et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la
prospérité, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

20 **Article 3** Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation,
qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme ; nul individu ne peut exercer
d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ;
ainsi l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie
perpétuelle que l'homme lui oppose ; ces bornes doivent être réformées par les lois
25 de la nature et de la raison.

Article 5 Les lois de la nature et de la raison défendent toutes actions nuisibles à
la société ; tout ce qui n'est pas défendu par ces lois sages et divines ne peut être
empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elles n'ordonnent pas.

30 **Article 6** La loi doit être l'expression de la volonté générale : toutes les citoyennes
et citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants à sa
formation ; elle doit être la même pour tous ; toutes les citoyennes et citoyens étant
égaux à ses yeux doivent être également admissibles à toutes dignités, places et
emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs
vertus et de leurs talents.

35 **Article 7** Nulle femme n'est exceptée ; elle est accusée, arrêtée, et détenue dans les cas
déterminés par la loi : les femmes obéissent comme les hommes à cette loi rigoureuse.



Club de femmes patriotiques sous la Révolution, 1793.
Gouache sur carton de Jean-Baptiste Lesueur.

40 **Article 8** La loi ne doit établir que des peines
strictement et évidemment nécessaires, et nulle ne peut
être punie qu'en vertu d'une loi établie et promulguée
antérieurement au délit, et légalement appliquée aux
femmes.

Article 9 Toute femme étant déclarée coupable, toute
rigueur est exercée par la loi.

45 **Article 10** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions
même fondamentales ; la femme a le droit de monter
sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter
à la tribune, pourvu que ses manifestations ne troublent
pas l'ordre public établi par la loi.

LECTURE GLOBALE ET COMPRÉHENSION**1 Lisez le préambule et dites...**

- 1 ce que les femmes demandent ;
- 2 pour quelle raison elles font cette déclaration ;
- 3 dans quel but elles font cette déclaration ;
- 4 comment elles se définissent.

2 Lisez les articles et classez-les ci-dessous.

- 1 Égalité homme/femme :
- 2 Justice sociale et naturelle :
- 3 Liberté d'expression et de pensée :

FOCUS SUR LA LANGUE**3 Cette déclaration se veut un texte juridique. Relevez les mots du champ lexical de la justice et du droit.****LECTURE ANALYTIQUE****4 Répondez aux questions.**

- 1 Quels sont les droits naturels, selon Olympe de Gouges ?
- 2 Quelle est sa définition de la Nation ?
- 3 Quelle serait la seule contrainte de la femme dans la société de l'époque ?
- 4 Que réclame l'auteure dans l'article 10 quand elle assène cette phrase « La femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune » ?
- 5 Quel(s) article(s) évoque(nt) un parallèle entre les droits et les devoirs ?

EXPRESSION**5 À l'image d'Olympe de Gouges, rédigez votre *Déclaration des droits des adolescents*. Votre texte se composera d'un préambule et de 8-10 articles.****À VOTRE AVIS****6 En quoi, presque deux siècles et demi plus tard, cette *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* vous semble-t-elle encore d'actualité ?****PENSÉE VISIBLE****Concepts - Défi - Changement****Compétences :** identifier et analyser les concepts-clés, prendre des décisions réfléchies et logiques**CONCEPTS**

- Quels sont les concepts-clés des textes des Lumières que vous avez lus ? Qu'est-ce qui vous fait dire qu'ils sont importants ?

DÉFI

- Quelles idées ou prises de positions ces textes remettent-ils en cause ?

CHANGEMENT

- Quels changements dans l'attitude, la pensée ou l'action sont suggérés par ces textes ?